



La lettre du SAGE

Février 2001

La dernière réunion de la C.L.E. date du 8 juin dernier. Depuis cette dernière réunion, il n'y a pas eu de grande décision à prendre, qui justifie de réunir la commission.

Cependant, tous les membres de la C.L.E. doivent être tenus informés de quelques nouvelles importantes, qui motivent cette lettre d'information.

CONSTITUTION DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE L'HUISNE

Cette institution, destinée à assurer la maîtrise d'ouvrage des études du S.A.G.E., a été créée par délibérations des Conseils Généraux de l'Orne (29 septembre 2000) de l'Eure et Loir (16 octobre 2000) et de la Sarthe (27 novembre 2000). Son installation a eu lieu le 2 février 2000, et Monsieur GERONDEAU en a été élu président, les vice-présidents en sont Messieurs COUTABLE et RULHMANN.

L'institution a accepté le budget prévisionnel, conforme à celui qui avait été présenté à la C.L.E. le

8 juin, et a demandé les subventions correspondantes.

La procédure de recrutement de l'animateur et de l'assistant a été lancée, avec pour objectif une prise de poste au 1er avril 2001.

Le Conseil Général de l'Orne a mis à la disposition du S.A.G.E. des locaux, situés rue St Blaise à Alençon.

Dès que l'animateur aura pris ses fonctions, la rédaction du cahier des charges de l'étude pourra commencer, et on pourra alors dire que le S.A.G.E. a vraiment débuté.

ELECTIONS MUNICIPALES ET CANTONALES DES 11 ET 18 MARS 2001

Un certain nombre de membres de la C.L.E. vont voir leur mandat soumis à renouvellement au cours de ce scrutin.

A cette occasion, il est bon de rappeler que les membres de la C.L.E. sont nommés pour 6 ans. Cependant, s'ils perdent les

fonctions pour lesquelles ils ont été nommés, ils sont remplacés, pour la fin du mandat, par leur suppléant. Si le titulaire et le suppléant perdent tous deux leur mandat, une consultation sera organisée par le Préfet de l'Orne, afin de désigner de nouveaux membres.

S.A.G.E. DE GRANDLIEU

Après la Drôme et la Largue (rivière d'Alsace), un troisième S.A.G.E. vient d'être approuvé. Il s'agit du S.A.G.E. « Logne, Boulogne, Ognon et Grandlieu » (rivières et lac, en Loire Atlantique et Vendée).

Les personnes qui souhaiteraient consulter ce S.A.G.E. peuvent s'adresser à Monsieur DUVIC, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne (Tél. : 02.33.32.52.13).

